

# SANTÉ

## ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Décision du 29 juillet 2012 désignant des administrateurs provisoires du centre hospitalier d'Ajaccio**

NOR : AFSH1230450S

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé de Corse du 29 juillet 2012 portant mise sous administration provisoire du centre hospitalier d'Ajaccio,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Dominique ACKER, inspectrice générale des affaires sociales, M. Jean-Louis BONNET, inspecteur général des affaires sociales, et M. Hubert DE BEAUCHAMP, conseiller général des établissements de santé, sont désignés pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier d'Ajaccio pour la période du 30 juillet 2012 au 30 janvier 2013 inclus.

#### Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par Mme Dominique ACKER. En cas d'empêchement de cette dernière, les attributions de directeur de l'établissement sont exercées par M. Jean-Louis BONNET ou M. Hubert DE BEAUCHAMP.

#### Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance et au directeur du centre hospitalier d'Ajaccio, ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé de Corse.

#### Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 30 juillet 2012 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 29 juillet 2012.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général de l'offre de soins,*  
F.-X. SELLERET